

Un triple lancement pour le CSF

Le plus vieux métier du monde !

C'est lors d'une conférence de presse, le 28 mai dernier à Montréal, que la présidente du Conseil du statut de la femme, M^{me} Diane Lavallée, présentait une importante recherche intitulée *La prostitution : profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*. D'entrée de jeu, M^{me} Lavallée précise que la prostitution est un phénomène complexe qui suscite la controverse et une réalité aux multiples facettes avec une grande diversité de manifestations. Doit-on l'interdire ou la réglementer ? Les prostituées sont-elles des victimes ou des travailleuses ? Les questions sont nombreuses, mais les réponses sont loin d'être simples.

Avant de trancher sur une voie législative à proposer, le Conseil croit qu'il est essentiel de mieux connaître la réalité de la prostitution au Québec comme ailleurs. La recherche s'intéresse donc aux facteurs qui expliquent la prostitution : l'existence d'une demande, des personnes et des groupes qui en tirent des profits importants et des conditions de pauvreté et d'abus sexuels vécues par les femmes.

Elle met aussi en évidence les trois acteurs de la prostitution : les prostituées, majoritairement des femmes et des filles, les clients, presque exclusivement des hommes, et les proxénètes. Âgées en moyenne de 25 ans, les filles et les femmes qui se prostituent proviennent généralement de milieux et de familles en difficulté. La violence est omniprésente dans leur vie, notamment de la part des clients et des proxénètes. Quant au profil des clients, ce sont des hommes âgés de 30 à 50 ans, plus souvent mariés que célibataires. Les raisons qui les motivent sont nombreuses : solitude, problèmes sexuels, désir d'une relation brève et sans complication, etc. Selon certaines organisations féministes spécialisées dans ces questions, 80 % à 95 % de toutes les formes de prostitution sont contrôlées par des proxénètes. Des informations obtenues par la Sûreté du Québec démontrent les liens étroits de la prostitution avec le crime organisé.

En outre, il est impossible aujourd'hui de parler de prostitution sans évoquer toute la question de la traite des personnes au plan international. Le trafic sexuel, dont la grande majorité des victimes sont des femmes et des enfants des pays pauvres, est une méga-entreprise en forte expansion dans le monde avec, à sa tête, des réseaux de trafiquants attirés par un commerce à faibles risques et à profits énormes. Selon la Fédération internationale des droits humains, le trafic d'êtres humains constitue maintenant la troisième source de revenus pour les réseaux de crime organisé après la vente de drogues et d'armes.

La recherche traite aussi des approches législatives différentes mises en œuvre à travers le monde face au phénomène de la prostitution. Chacune apporte son lot de problématiques, comme la légalisation qui n'élimine ni la stigmatisation des prostituées ni le trafic sexuel des femmes.

Le Conseil lance donc un appel à la prudence quant aux approches législatives à privilégier et convie autant le mouvement des femmes que la population en général à poursuivre et à approfondir la réflexion dans une perspective de rapports égaux entre les hommes et les femmes.

La jeunesse d'aujourd'hui !

Au Centre d'histoire de Montréal, le 9 avril 2002, la présidente du Conseil, M^{me} Diane Lavallée, en compagnie de la secrétaire d'État à la Condition féminine, M^{me} Jocelyne Caron, procédait au lancement de la brochure *Des nouvelles d'elles : les jeunes femmes du Québec*.

Les Mélanie, Julie, Stéphanie, Karine, Geneviève, Caroline, Marie-Ève et cie qui incarnent le rêve que leurs mères auraient voulu accomplir pour elles-mêmes étaient au rendez-vous. Ce portrait statistique, tantôt réjouissant, tantôt préoccupant, reflète la réalité des quelque 710 582 jeunes femmes du Québec qui ont de 15 à 29 ans.

« Nul doute, les femmes ont conquis le milieu des études et celui du travail et leur place s'est imposée au fil des ans, de grandes avancées. », se réjouit la présidente du Conseil. Leurs progrès ont particulièrement été retentissants sur le plan de la scolarité, par l'obtention d'un diplôme universitaire dans une proportion de 33 % contre 22 % chez les garçons. Leur participation sur le marché du travail leur a permis de dénicher davantage de postes professionnels et ce, dans des domaines plus diversifiés. Seul noyau de résistance, la question de la diversification des choix de carrière qui s'accomplit lentement, exception faite pour le niveau universitaire où les filles investissent plus que jamais des bastions dits « masculins ».

Ce qui étonne également à travers ce portrait, c'est le paradoxe du brillant parcours scolaire des filles et leur difficile insertion en emploi. L'accès à un emploi à temps plein est plus difficile que pour les jeunes hommes et leur salaire hebdomadaire est inférieur, et ce, peu importe leur niveau de scolarité. Les écarts salariaux entre les sexes se sont même creusés en dix ans pour les jeunes provenant de l'enseignement professionnel au secondaire et de l'enseignement collégial.

Les jeunes femmes sont aussi vite rattrapées par une autre réalité, la conciliation travail-famille; ce sont elles encore qui s'absentent pour le congé parental avec ce que cela comporte comme perte de revenus et de bénéfices en termes d'avancement de carrière. « Faut-il s'étonner du report de la maternité à une période de plus en plus tardive dans la vie des jeunes femmes, autour de 27 ans en moyenne et pour plusieurs vers la trentaine ? » s'interroge M^{me} Lavallée.

Par ailleurs, cette jeune génération a su intégrer de nouvelles valeurs : le temps consacré aux loisirs est beaucoup plus important avant 25 ans et les activités physiques et sportives font partie intégrante de leur vie sociale.

Quant aux problèmes de santé, la précocité est au rendez-vous ! Détresse psychologique, troubles alimentaires, consommation de drogues et d'alcool, grossesse à l'adolescence, avortement et suicide apparaissent de plus en plus tôt dans leur vie. Son de cloche plus réjouissant, le taux de tabagisme a baissé chez les jeunes femmes pour rejoindre maintenant celui des jeunes hommes.

Encore faut-il se préoccuper de l'avenir et soutenir les jeunes femmes qui porteront sur leurs épaules le poids des générations précédentes du baby boom...!

Situation préoccupante au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Le Conseil rendait public son avis, intitulé *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local au Saguenay-Lac-Saint-Jean*, le 21 mars 2002 à Saguenay.

La région, actuellement parmi les plus jeunes au Québec, est sur le point de vivre de grands changements démographiques. En effet, à court terme, le Saguenay-Lac-Saint-Jean devrait connaître un vieillissement accéléré de sa population et, d'ici 2026, la région connaîtra une chute importante des moins de 14 ans et une baisse des 15-24 ans. Un phénomène principalement attribué à la dénatalité et à la migration des jeunes qui touche davantage les jeunes filles. Le Conseil a pu constater, qu'à bien des égards, les jeunes femmes ont des conditions de vie parfois plus difficiles et différentes de celles des garçons, ce qui est loin de contribuer à accroître leur désir d'enracinement dans la région.

Au Québec, selon les données du recensement de 1996, les Saguenéennes et les Jeannoises sont les moins intégrées au marché du travail. En fait, 47 % d'entre elles sont actives sur le marché du travail contre 54,6 % pour les Québécoises, leurs conditions sont difficiles et elles gagnent en moyenne 3 000 \$ de moins que la moyenne québécoise et 13 000 \$ de moins que les hommes de la région. Plus du tiers des épouses sont sans revenus d'emploi (37,2 %), 37,4 % des travailleuses sont à temps partiel et le taux de chômage (14,5 %) est plus élevé que la moyenne provinciale. Alors que cette région a davantage d'emplois non traditionnels que dans l'ensemble du Québec (48 % contre 42 %), les femmes sont toujours concentrées dans des emplois traditionnellement féminins et le travail autonome et l'entrepreneuriat sont moins répandus dans cette région qu'au Québec.

Le Conseil souligne également le lien direct entre le faible statut économique des femmes et leur santé. On note un taux élevé de cancer, le deuxième le plus élevé au Québec, suivant de près celui de la Côte-Nord. Il est d'ailleurs particulièrement inquiétant que la mortalité par cancer du sein n'ait pas cessé d'augmenter alors qu'elle demeurerait plutôt stable dans l'ensemble du Québec. Parmi les habitudes de vie ayant un impact sur la santé, on remarque une proportion supérieure de personnes qui commencent à fumer à 15 ans ou moins, phénomène davantage marqué chez les femmes. Dans la région, la consommation excessive d'alcool est plus répandue chez les deux sexes qu'au Québec et deux fois plus de femmes que d'hommes prennent des médicaments, proportion en progression constante depuis 1987.

Heureusement, la région se montre sensible à la correction des inégalités sexuelles et a adopté la première entente spécifique en condition féminine au Québec. Renforcée par un fort sentiment d'appartenance et la présence d'un secteur communautaire, dont un mouvement des femmes solidement enraciné et dynamique, « la région doit maintenant mettre en œuvre les stratégies et les moyens d'action adaptés afin de s'assurer que les femmes participent pleinement au développement de la région », conclut la présidente du CSF.

Les consultations pleuvent...!

Observatoire de la mondialisation, dites-vous ?

Le Conseil salue les initiatives du gouvernement du Québec en vue de favoriser la qualité du débat démocratique sur la mondialisation et particulièrement celle de la mise sur pied de l'Observatoire de la mondialisation.

À cet égard, au début de mai 2002, M^{me} Diane Lavallée, présidente du Conseil, rencontre M^{me} Louise Beaudoin, ministre des Relations internationales, afin de lui préciser les préoccupations du Conseil quant aux questions relatives à la mondialisation, phénomène qui a une influence marquante sur l'évolution de notre société.

Elle rappelle que la mondialisation répond davantage, à l'heure actuelle, aux impératifs du marché et des investisseurs qu'aux besoins de l'ensemble de la population. La domination de l'économie sur le social inquiète les femmes québécoises qui n'ont pas encore atteint la complète égalité. Elles craignent des reculs dans ce nouvel environnement hyper compétitif qui exercera une pression à la baisse sur les politiques sociales et de santé et sur la réglementation du travail.

Le CSF poursuit ses travaux de recherche pour identifier les catégories de travailleuses tirant profit du nouveau contexte économique et celles qui ont vu leur situation se dégrader. Il compte s'assurer de l'adaptation adéquate de la législation en matière de travail et s'intéresse aux effets de la libéralisation des échanges qui pourraient avoir des conséquences sur la prestation des services publics (santé, services de garde, éducation, etc.).

Pour soutenir la participation active du Conseil et des différents groupes intéressés, M^{me} Diane Lavallée rappelle qu'il est souhaitable que l'Observatoire puisse diffuser l'information recueillie et les résultats de ses recherches et analyses et que des carrefours de discussions régionaux et internationaux soient mis en place pour alimenter les réflexions. De plus, le Conseil souhaite que la composition du conseil d'administration de l'Observatoire soit paritaire.

La réforme des institutions démocratiques et la place des femmes au pouvoir

Dans le cadre d'une consultation populaire sur la réforme des institutions démocratiques, la présidente du Conseil, M^{me} Diane Lavallée, acceptait l'invitation de M. Jean-Pierre Charbonneau, ministre responsable de cette réforme, et lui présentait, le 24 avril dernier, les principales recommandations du CSF sur l'accès des femmes au pouvoir.

La présentation faite à M. Charbonneau regroupe des recommandations relatives à l'accès des femmes au pouvoir que le Conseil avait déjà consignées dans des avis antérieurs. On y propose, entre autres, une prime pour les partis politiques qui présentent des femmes, diverses mesures de soutien pour les candidatures, l'obtention de congés avec protection de l'emploi, une rémunération adéquate, des frais de garde, etc.

Selon le Conseil, le mode de scrutin, qu'il soit proportionnel ou majoritaire, ne semble pas un facteur important pour faciliter l'accès aux instances de pouvoir d'un nombre plus substantiel de femmes.

Par ailleurs, le débat sur la parité n'a pas véritablement eu lieu au Québec et la réforme actuelle offre l'occasion de réfléchir sur ce sujet. Alors que les quotas font référence à des mesures temporaires de redressement, la parité, quant à elle, vise l'intégration permanente de la dualité sexuelle à la participation politique. À cet égard, le Conseil a examiné de près les vices et vertus du concept de la parité, ou démocratie paritaire, et constate que ces mesures sont loin de faire l'unanimité, y compris parmi les féministes.

En conclusion, le Conseil soutient que l'atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes est un idéal qui reste à poursuivre. Bien que des progrès considérables aient été accomplis, il faut reconnaître que l'accès aux postes de commande dans les domaines politique, social ou économique pose encore des problèmes mal définis mais réels pour les femmes. Le Conseil ne s'est donc pas prononcé, jusqu'à présent, en faveur d'interventions « lourdes » dans le processus électoral et compte davantage sur l'évolution des mentalités et des pratiques politiques. Toutefois, il est confiant qu'une série de mesures de sensibilisation et de soutien permettront d'améliorer la situation.

Longtemps souhaitées, les normes du travail révisées !

Récemment, le ministre d'État aux Ressources humaines et au Travail, M. Jean Rochon, invitait le Conseil à lui faire part de ses observations et suggestions sur les orientations contenues dans le document de consultation sur la révision des normes du travail.

Lors de sa présentation, le 31 mai dernier, M^{me} Diane Lavallée, présidente du Conseil, précisait au ministre Rochon que l'annonce d'une telle révision est la bienvenue et qu'elle se réjouissait que ce dernier inscrive sa proposition de réforme dans les objectifs poursuivis par la lutte à la pauvreté et la politique familiale. Le Conseil accueille d'autant plus favorablement cette initiative qu'il trouve, dans plusieurs propositions du ministre, des progrès très importants pour les travailleuses et les travailleurs, notamment l'introduction du droit de refuser de faire des heures supplémentaires, l'introduction d'un véritable droit de s'absenter pour cause de maladie et d'accident et le droit de s'absenter, pour une durée relativement longue, afin de prendre soin d'un membre de la famille.

La présidente du Conseil attirait, par ailleurs, l'attention du ministre sur des amendements nécessaires afin de garantir des conditions de travail qui correspondent aux besoins actuels des travailleuses et des travailleurs. Entre autres, le Conseil propose que la durée d'une journée normale de travail soit fixée à huit heures, qu'un congé annuel payé d'une durée de trois semaines consécutives soit accordé après un an de service continu et de quatre semaines après cinq ans de service continu. À l'égard de la conciliation travail-famille, les conditions pour avoir droit aux jours d'absence demeurent trop rigides et des modifications sont nécessaires pour rendre cette mesure plus souple dans son application.

Le Conseil réitère aussi les recommandations déjà formulées au gouvernement sur le travail atypique, un sujet qui lui tient à cœur. Il encourage aussi le ministère à poursuivre ses réflexions sur le harcèlement psychologique au travail. Enfin, le Conseil rappelle l'importance d'ajouter des amendements afin de mieux protéger deux catégories de travailleuses particulièrement vulnérables : les aides familiales et les couturières de l'industrie du vêtement.

En bref

Vivement les villages !

La Politique sur la ruralité, dont la coordination a été confiée au ministre des Régions, M. Rémy Trudel, soulève plusieurs des préoccupations que le Conseil avait exprimées à ce sujet en mars 2000 et qu'il rappelle dans ses avis régionaux, dont l'exode des jeunes, le soutien à l'entrepreneuriat, le vieillissement de la population et le transport collectif.

En raison de l'expertise que détient le Conseil en matière de développement local et régional, particulièrement par la réalisation de la collection « Femmes et développement des régions », M^{me} Diane Lavallée offre au ministre des Régions la collaboration du Conseil pour l'implantation de cette politique.

Elle soutient que les analyses et l'apport des agentes régionales contribueraient favorablement à accroître la connaissance des spécificités et problématiques régionales et assureraient l'atteinte de plusieurs objectifs quant à l'enjeu d'un développement équitable pour les femmes.

Le « www.csf.gouv.qc.ca » se refait une beauté

Dès le début de juin, la population pourra remarquer que le site internet du Conseil a amélioré son image visuelle et a apporté certains éléments qui en facilitent la navigation.

Les principales nouveautés concernent particulièrement l'ajout d'un outil qui permettra de retracer facilement, par titre ou par sujet, un document parmi la panoplie de produits offerts par le Conseil. En outre, les internautes auront le loisir de visiter les régions en consultant la page d'accueil de chaque bureau régional et même d'obtenir un lien direct pour des communications et contacts régionaux. Il sera possible, par ailleurs, de faire plus ample connaissance, virtuellement bien sûr, avec les membres du Conseil en parcourant la brève présentation de leur cheminement de carrière et de leurs implications en matière de condition féminine. La *Gazette des femmes* innove également par la présentation d'un extrait du dossier du numéro en kiosque et le communiqué de presse prévu lors de la parution. En outre, ces mêmes informations seront disponibles pour les six numéros précédents.

Bonne route sur le site du Conseil, le www.csf.gouv.qc.ca !

Bilan du 8 mars 2002

Sous le thème « Nouvelles réalités, solidarités nouvelles », le Conseil invitait la population à réfléchir sur les nouveaux liens qui se tissent dans la société québécoise actuelle.

C'est ainsi que plus de 31 000 guides d'animation et d'affiches ont été distribués à une clientèle cible pour faciliter l'organisation d'activités reliées à la Journée internationale des femmes. Les statistiques nous démontrent que les groupes et associations ont été intéressés par les outils du Conseil. Parmi les organismes qui nous ont signalé leur activité, 27 % ont repris le thème du CSF, comparativement à 17 % l'an dernier.

Par ailleurs, ce thème a été publicisé par plusieurs entrevues radiophoniques et émissions télévisées de même que par la parution d'articles dans différents quotidiens régionaux et nationaux. La présidente du Conseil a également donné des conférences et des entrevues sans oublier les conférences et activités soutenues, à travers la province, par le biais des représentantes régionales.

Coup d'oeil sur les activités publiques

Agenda bien garni...

Outre les activités du lancement de l'avis régional du Bas-Saint-Laurent et la Journée internationale des femmes qui ont permis nombre de représentations publiques pour plusieurs intervenantes du Conseil, la conférence de presse pour le lancement de la recherche sur la prostitution a donné lieu à une couverture médiatique sans précédent. La présidente du Conseil, M^{me} Diane Lavallée, a été largement sollicitée par plus d'une vingtaine de médias, toutes catégories confondues, pour traiter de cette question hautement médiatisée.

Par ailleurs, le dernier trimestre a été fort occupé par des représentations publiques. En effet, la présidente du Conseil a donné plusieurs conférences sur des thèmes, tels que la violence et les femmes handicapées, le travail invisible des femmes et la dénatalité. Elle a également participé à l'émission *Les Francs-Tireurs* au regard des interventions des groupes masculinistes.

Les publications

Nouvellement éditées

Gazette des femmes, mai-juin 2002, vol. 24, no 1.
La loi du talon

Les femmes ont quatre fois plus de problèmes aux pieds que les hommes. Suspect numéro un ? Le talon haut. Symbole de séduction ou instrument de torture ? Les avis divergent à ce sujet. La *Gazette des femmes*, dans son numéro de mai-juin 2002, propose une liste des conséquences à vouloir chausser les talons aiguilles. Il est amusant, par ailleurs, de voir défiler la diversité des chaussures et leur parcours depuis des siècles : les cuissardes masculines de Jeanne d'Arc, le talon haut de la petite Catherine de Médicis, la bottine à lacets de la reine Victoria et les baskets Hermès.

Également, six féministes, dont Francine Ruel et Macha Limonchik, nous parlent de leur rapport aux chaussures.

À ne pas manquer, la lecture du reportage inédit sur le pouvoir caché et non reconnu des Palestiniennes de la bande de Gaza.

Avis – Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local au Saguenay–Lac-Saint-Jean, collection « Femmes et développement des régions », mars 2002, 142 pages. Publication gratuite, n° 201-27-A.

Des nouvelles d'elles – Les jeunes femmes du Québec, Document d'information sur les jeunes Québécoises de 15 à 29 ans, 2002, 97 pages. Publication gratuite, n° 201-01-I.

Recherche – La prostitution : Profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre, mars 2002, 155 pages. Publication gratuite, n° 202-03-R.

Brochure – La prostitution : Profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre, synthèse de la recherche, mars 2002, 16 pages. Publication gratuite, n° 202-04-I.

Brochure – Is prostitution work or exploitation ? Further consideration is needed, mai 2002, 16 pages. Publication gratuite, n° 202-05-I.

Avis – Mémoire sur le document de consultation « Revoir les normes du travail : un défi collectif », mai 2002, 43 pages. Publication gratuite, n° 202-06-A.

Gazette des femmes, mai-juin 2002, vol. 24, n° 1, 38 pages. La loi du talon – Puissant symbole de pouvoir, le soulier en dit long sur la position des femmes dans la société. Histoire de la chaussure féminine.

Sous presse... À surveiller !

Gazette des femmes, juillet-août 2002, vol. 24, n° 2. Le cœur des femmes – Pourquoi fait-on l'autruche ? Mise en marché fin juin. 2002.

Avis – Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans les Laurentides, en préparation. Collection « Femmes et développement des régions ». Lancement prévu en septembre 2002.

Où se procurer les publications ?

À moins d'indication contraire, on peut se procurer gratuitement les publications du Conseil mentionnées dans ce bulletin. Il suffit de s'adresser au :

Service des communications
Téléphone : (418) 643-4326 ou 1 800 463-2851
Télécopieur : (418) 643-8926
Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca>
Courriel : publication@csf.gouv.qc.ca

Les publications sont également disponibles en fichier PDF sur le site Internet du CSF, dans la section *Sur les rayons*.

La *Gazette des femmes* est vendue 3,50 \$ le numéro en kiosque et, par abonnement, au coût de 18 \$ pour 18 numéros ou de 10 \$ pour 6 numéros (taxes incluses). Avec un abonnement de 3 ans, vous recevez la prime de votre choix : *Femmes et Santé – Suivez le guide* ou *Femmes et Famille – Suivez le guide* d'une valeur de 12,95 \$.

S'adresser à :

La Gazette des femmes

525, rue Louis-Pasteur, Boucherville (Québec) J4B 8E7

Téléphone : (514) 875-4444 ou 1 800 667-4444

Télécopieur : (514) 523-4444

Internet : www.abonnement.qc.ca

Courriel : AQcourrier@abonnement.qc.ca

Des petits pas pour les femmes... Une grande victoire pour la collectivité !

Le temps des semences

« La ferme vaut ce que vaut la femme » disait Adélar Godbout pour illustrer l'importance du travail des femmes en milieu agricole. Depuis des siècles, les femmes ont joué un rôle de premier plan dans ce domaine, bien que leur contribution a largement été sous-estimée étant considérée comme le prolongement naturel du rôle qui leur était échu au foyer. La saison printanière nous amène donc à faire un bref clin d'œil sur l'apport et l'évolution des femmes en tant que partenaires de l'entreprise agricole.

1915 – Marie Rollet, compagne du premier colon en Nouvelle-France, sera la femme qui a tracé la voie à toutes les fermières. À l'instigation du ministère de l'Agriculture, le premier Cercle des fermières voit le jour à Chicoutimi et le deuxième à Roberval.

Entre 1945 et 1952 – Les Cercles des fermières prennent une expansion considérable dont le contrôle échappe au clergé. L'Église suscitera une scission de l'organisation par la création de l'Union catholique des fermières dont les aumôniers sont responsables.

1982 – Sous les pressions de l'Association des femmes collaboratrices, la reconnaissance légale de la valeur économique du travail des femmes voit le jour avec l'inscription au Code civil de la prestation compensatoire. Cette disposition donne droit aux femmes de réclamer, en cas de divorce, une prestation pour compenser leur apport à l'enrichissement du conjoint.

1986 – Le geste gouvernemental le plus important pour la reconnaissance du statut d'agricultrice est celui de faire adopter la Loi favorisant la mise en valeur des exploitations agricoles. Cette loi, qui portait à 15 000 \$ la prime à l'établissement permettait aux conjoints possédant au moins 20 % des parts de l'exploitation de bénéficier également de la prime. Des milliers de femmes sont devenues copropriétaires de l'entreprise familiale grâce à cette mesure et à celle qui suivit en 1990.

La Loi de l'impôt du Québec considère les épouses comme employées et permet de déduire leur salaire des revenus de leur mari et d'avoir ainsi accès au Régime des rentes du Québec. De plus, le MAPAQ nomme une première répondante à la condition féminine, service orienté vers les agricultrices et le milieu agricole en général.

1987 – La Fédération des agricultrices du Québec, affiliée à l'UPA est fondée. Elle regroupe 13 syndicats régionaux. Son principal objectif : la reconnaissance du travail des femmes en agriculture.

1995 – Les résultats d'une recherche exploratoire *La relève agricole : une affaire de filles et de fils* met en lumière les problématiques des filles dans la relève agricole. La possibilité pour les filles de reprendre l'exploitation agricole n'est que de 4 %. Une campagne de sensibilisation est organisée pour inviter les parents à considérer les filles comme des successeuses éventuelles.

2002 – Aujourd'hui, près du tiers des femmes en agriculture sont copropriétaires et 75 % des femmes s'établissant dans le domaine agricole deviennent associées. Reste à préserver les acquis et intensifier les mesures pour encourager les jeunes filles à faire preuve de détermination et de courage à toute épreuve et à augmenter la présence des agricultrices dans les lieux de discussion et de décision.

Sources :

- Collectif Clio, *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Édition Le Jour, Québec, 1992, 646 p.
 - *Les agricultrices au Québec – Tendances et perspectives*, MAPAQ, 1994, 39 p.
 - *La Terre de chez-nous*, 21 mars 2002
 - *Le mouvement des femmes en agriculture au Québec*, GREMF, cahier 14, 1987, 28 p.
-

Le prochain Info-CSF

Veillez prendre note que le prochain numéro de l'*Info-CSF* paraîtra en octobre prochain. Il fera la rétrospective des activités du Conseil pour les mois de juin, juillet, août et septembre 2002.

L'Info-CSF en fichier PDF

L'*Info-CSF* est maintenant intégré au site Internet du Conseil, dans la section *CSF en bref - Les publications au CSF*, sous la forme de fichier PDF.

Sauf exception, ce bulletin d'information est dorénavant expédié par courrier électronique.

L'*Info-CSF* est publié par le Service des communications du Conseil du statut de la femme, Édifice Thaïs-Lacoste-Frémont, 8, rue Cook, 3^e étage, Québec (Québec) G1R 5J7 • Téléphone : (418) 643-4326 • Dépôt légal – 2002, Bibliothèque nationale du Québec • ISSN : 1492-1316 • Rédaction : Gaétane Laferrière • © Gouvernement du Québec